



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{ER} JUILLET 2021

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par M. le Maire le 25 juin 2021, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 1^{er} juillet 2021 à 20h30, sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 19

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

BLANCHARD Bernadette, CADEAU Jean-Louis, BODINIER Élodie, GOMEZ Ludovic, Adjoints.
LEMOINE Bernadette, JURET Didier, SIENISKI Danièle, BOUGET Steeve, NORMAND Valérie, HANDORIN Pascal, ESTIMA Magali, GUITTET Christophe, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

PELE Laurent, MORINIERE Luc, CLOCHARD Nathalie, MAROT Louna, BOHN Bruno, conseillers municipaux,

Était absent :

FOURNIER Denis, conseiller municipal,

AVAIT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN SON NOM :

<u>Nom du mandant</u>		<u>Nom du mandataire</u>
PELE Laurent	à	BLANCHARD Bernadette
CLOCHARD Nathalie	à	JURET Didier
MAROT Louna	à	SIENISKI Danièle
BOHN Bruno	à	CADEAU Jean-Louis

Secrétaire : **HANDORIN Pascal**

M.MORINIERE Luc, conseiller municipal, est arrivé à la 1^{ère} délibération.

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal de la séance du 27 mai 2021. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

COOPERATION INTERNATIONALE

1. Délibération de principe : soutien aux projets de coopération internationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** cette délibération de principe de soutien aux projets de coopération internationale.

FINANCES

2. Appel à projet - socle numérique des Ecoles Élémentaires : phase de conventionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** la convention à conclure avec l'Education Nationale.
- **autorise**, M. le Maire, ou son représentant à signer ladite convention.

AMENAGEMENT

3. Projet « Le Chêne Potard » : délibération de principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** cette délibération de principe concernant le projet du « ChênePotard ».

4. Approbation du Compte Rendu d'Activités à la Collectivité de la société ALTER CITES – Bilan au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** le compte rendu d'activités annuel à la collectivité de la société Alter Cités au 31 décembre 2020 et le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2020 portant les dépenses et recettes de l'opération à 3 361 000 € HT.

HABITAT

5. Demande d'avis de la commune par la Préfecture concernant la demande de la SA PODELIHA de vente de logements locatifs sociaux situés 3 place du Mail, 2 et 4 rue Laurent Charpentier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **émet** un avis défavorable concernant la demande de la SA PODELIHA de vente des logements locatifs sociaux situés 3 place du Mail, 2 et 4 rue Laurent Charpentier.

6. Adoption de la charte d'adhésion à la nouvelle Opération d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) d'Angers Loire Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **adopte** la charte d'adhésion à la nouvelle opération d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) d'Angers Loire Métropole.
- **autorise**, M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion et tout document s'y rapportant.

RESSOURCES HUMAINES

7. Adoption d'une convention de mise à disposition de deux agents avec la commune de SAINT-BARTHELEMY D'ANJOU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** les termes de la convention à conclure avec la commune de Saint Barthélemy d'Anjou pour la mise à disposition de deux agents pour des missions dans le domaine informatique.

- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.
- **dit** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice.

ENVIRONNEMENT

8. Installations classées – Enquête publique – SAS BRIAND CONSTRUCTION BOIS : avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'unanimité des membres présents et représentés :

- **émet** un avis favorable à la demande de la SAS BRIAND CONSTRUCTION BOIS situé 2 rue des Compagnons – St Sylvain d'Anjou à VERRIERES EN ANJOU en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour la modernisation et l'extension d'une usine de charpente bois, située à la même adresse.

QUESTIONS DIVERSES

Arrêtés pris par délégation.

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

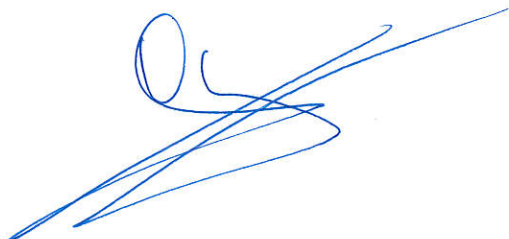
DATE	N° ARRETE	OBJET
04/06/2021	2021-29	mise à disposition de moutons – Eco-pâturage
08/06/2021	2021-30	Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment communal pour l'aménagement de la médiathèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Fait le 2 juillet 2021,

Secrétaire de Séance
Pascal HANDORIN

Le Maire,
Philippe ABELLARD




Certifié affiché
le 5/07/2021

